**SEMESTRE 2**

**CHAPITRE 1 :**

**Les différentes disciplines de la linguistique**

**1- la phonétique/la phonologie :**

**Qu’est-ce que la phonétique ?**

C’est l’étude des sons du langage, elle s’intéresse à l’aspect oral du langage. C’est l’étude de la substance physique et physiologique (acoustique, phonation, articulation…) de l’expression linguistique.

**a- La phonétique articulatoire**:

Étudie l’appareil phonatoire et la façon dont cet appareil produit le son. Il comprend une soufflerie subglottique (trachée-artère, bronches poumons, muscles respiratoires), un générateur vocal (le larynx) et un pavillon supraglottique, ensemble de structures immobiles (parois nasales, palais osseux, mâchoire supérieure, dents) et de structures mobiles (parois de larynx, voile du palais, mâchoire inférieure, langue et lèvres).

**b - La phonétique auditive**: s’intéresse à la réception du message.

**c- La phonétique acoustique**: s’occupe de la transmission du message.

**d- La phonétique combinatoire**: étudie les rapports des sons les uns avec les autres dans un contexte donné.  
**La phonétique n’a pas à tenir compte du signifié, elle ne s’occupe que des éléments phoniques de la parole ; on peut étudier phonétiquement une langue qu’on ne comprend pas.**

**Qu’est-ce que la phonologie ?**

« C’est la science qui étudie les sons du langage du point de vue de leur fonction dans le système de communication linguistique. Elle se fonde sur l’analyse des unités discrètes (phonèmes et prosodèmes) ». Dictionnaire de linguistique.

* **Le phonème**:

Est l’élément minimal, non segmental, de la représentation phonologique d’un énoncé, dont la nature est déterminée par un ensemble de traits distinctifs. Chaque langue présente dans son code, un nombre limité et restreint de phonèmes (une vingtaine ou une cinquantaine selon les langues) qui se combinent successivement).

* **Le prosodème**

Est une unité prosodique, c’est-à-dire un trait qui affecte un segment autre que le phonème (plus petit, comme la more — unité prosodique inférieure à la syllabe — ou plus grand, comme la syllabe, le morphème, le mot, la phrase) en faisant jouer des éléments présents dans tout l’énoncé comme la hauteur (ton et intonation), l’intensité (accent), la longueur. Aucun prosodème ne peut avoir d’existence indépendante, il affecte nécessairement un segment de la chaîne parlée.  
  
**La phonétique et la phonologie ont le même but : l’étude du son.  
- En phonétique, on étudie les caractéristiques sonores du son.  
- En phonologie, on étudie la fonction du son dans un système linguistique déterminé.**

On aboutit à deux types de transcriptions : la transcription phonétique, elle vise à plus de précisions ; la transcription phonologique qui ne retient de la transcription phonétique que ce qui est pertinent. Pour noter les différents sons, on utilise l’alphabet phonétique international (A.P.I) qu’on retrouve au début des dictionnaires.  
- Pour la transcription phonétique, on utilise [ ].  
- Pour la transcription phonologique, on utilise/ /.

**2- La Syntaxe :**

D’après le dictionnaire de linguistique de Dubois, la syntaxe est la partie de la grammaire décrivant les règles par lesquelles se combinent en phrases les unités significatives ; la syntaxe, qui traite des fonctions, se distingue traditionnellement de la morphologie, étude des formes ou des parties du discours, de leurs flexions et de la formation des mots ou dérivation.  
La syntaxe a été parfois confondue avec la grammaire elle-même.  
D’après le dictionnaire des sciences du langage de Ducrot et Schaeffer, la grammaire se décompose en deux chapitres :

* **La syntaxe :**

Traite de la combinaison des mots dans la phrase. Il y est question à la fois de l’ordre des mots et des phénomènes de rection (c’est - à -dire de la façon dont certains mots imposent des variations à certains autres - phénomène particulièrement visible dans les langues indo-européennes. Le verbe y prend généralement le nombre de son sujet ; de plus, dans les langues romanes, l’adjectif prend le nombre et le genre du nom qu’il modifie, et, en latin ou en allemand, le verbe et les propositions déterminent le cas des mots qui dépendent d’eux). Enfin, la syntaxe, depuis le 18e siècle surtout, traite des principales fonctions que les mots peuvent remplir dans la phrase.

* **La morphologie**

Traite des mots, pris indépendamment de leurs rapports dans la phrase. D’une part, on les distribue en différentes classes, nommées parties du discours (nom, verbe, etc.…). D’autre part, on indique les variations qu’un même mot peut subir, en donnant les règles pour conjugaison, pour la déclinaison (les cas), pour la modification selon le genre (féminin, masculin…) et le nombre (singulier, pluriel…).  
  
**Autrement dit, alors que la syntaxe est l’ensemble des relations ou agencements possibles entre les unités grammaticales et les unités lexicales, la morphologie sera définie comme l’étude des variations non significatives du signifiant des monèmes (un monème est l’unité significative élémentaire, ce peut être un mot simple, un radical, un affixe, une désinence).**

Cette distinction permet de voir que les faits de syntaxe sont des faits fonctionnels c’est-à-dire qui participent directement à l’élaboration de la communication. Et les faits morphologiques imposés par le contexte ou les habitudes contraignantes.  
  
**3- La lexicologie/lexicographie :**

**Qu'est-ce que le lexique ?**

C’est l’ensemble des mots d’une langue. Qu'est-ce que le vocabulaire ? C’est un sous-ensemble du lexique, il est délimité, il peut être de deux sortes : le vocabulaire actif : celui utilisé dans un domaine de façon effective et le vocabulaire passif : l’ensemble des mots qu’on comprend, mais qu’on n’utilise pas. Le vocabulaire passif est supérieur au vocabulaire actif.

* **La lexicologie**

Est une branche de la linguistique qui a pour but de réfléchir sur le lexique et de l’étudier, discipline récente, elle est conçue comme l’ étude scientifique des structures du lexique.  
**La lexie** :

Est une unité de fonctionnement comme « emploi du temps » c’est-à-dire qu’elle fonctionne comme un tout.

**La lexie** est l’équivalent de l’unité phraséologique chez Dubois, unité syntagmatique chez Dulbert et synthème chez Martinet.

**Le lexème :**

Lexème de base et base lexicale, c’est une partie irréductible ; exemple : arbre dans arbrisseau.  
**La formation du vocabulaire français**: Il y a neuf moyens.  
**1- le xénisme**: est une unité lexicale, constituée par un mot d’une langue étrangère et désignant une réalité propre à la culture des locuteurs de cette langue, c’est le premier stade de l’emprunt.  
**2- l’emprunt lexical**, on emprunte le signifiant et le signifié cet emprunt surtout grâce aux monolingues.  
**3-l’emprunt sémantique**, on emprunte le signifié, il peut être un composé ou une unité simple.  
**4- le calque,** il est toujours composé, exemple : gratte-ciel  
**5- La composition**, unité de fonctionnement de plusieurs parties ayant chacune nécessairement une autonomie syntaxique, la base lexicale appartient à la langue.  
**6-la licence poétique,** elle désigne un procédé qui peut être d’un ou de plusieurs parties.  
**7- la dérivation**, elle consiste en l’agglutination d’éléments lexicaux, dont un au moins n’est pas susceptible d’emploi indépendant, en une forme unique.  
**8- la troncation ou apocope** est un procédé courant d’abréviation consistant à supprimer les syllabes finales d’un mot polysyllabique, exemple : une radio pour une radiographie.  
**9- la siglaison** est la formation d’un sigle à partir d’un mot ou d’un groupe de mots, exemple : U.G.T.A (union générale des travailleurs algériens).  
  
**La lexicographie**

**« Est la technique de confection des dictionnaires et l’analyse linguistique de cette technique, le lexicographe désigne à la fois le linguiste étudiant la lexicographie et le rédacteur d’un dictionnaire, dit aussi dictionnariste. On distingue ainsi la science de la lexicographie et la pratique lexicographique ».** Dictionnaire de linguistique de Dubois

**4- La sémantique**

La sémantique s’occupe de l’étude objective des significations linguistiques.  
C’est une partie de la linguistique qui traite de la signification et de l’évolution du sens des mots.  
**Sème :** théoriquement, c’est une unité minimale de signification.  
Exemple : la chaise - le pouf (meuble pour s’asseoir - siège)  
1èr sème ~ pied  
2e sème~ dossier  
**Donc le sème est le trait sémantique pertinent.**   
La linguistique moderne n’a pu acquérir le statut scientifique qu’en écartant dans un premier temps les considérations philosophiques, culturelles, traditionnellement attachées à l’étude du langage. La langue devait être décrite En elle-même et pour elle-même, c’est-à-dire comme une forme ainsi, l’identification des unités du système (phonèmes, morphèmes) ne fait appel au sens que pour dégager les oppositions pertinentes.  
Il convient de distinguer théorie sémantique et théorie de la référence. On peut décrire le sens du mot chaise à partir de traits sémantiques (dossier, pieds tc.) récurrents, c’est-à-dire apparaissant dans la description d’autres termes de l’ensemble des sièges (fauteuil, tabouret, etc.) ; la référence au mot chaise, en revanche, c’est le rapport (dit dénotation) qui existe entre ce mot et les différents objets chaises. En termes de logique, on peut dire que la définition du mot chaise en compréhension intéresse la sémantique, tandis que la définition du mot chaise en extension (A , B, C, N sont des chaises) intéresse une théorie de la référence.  
L’analyse sémique se fonde sur le concept saussurien de valeur, selon lequel la signification d’un signe ne se limite pas à la relation entre un signifiant et un signifié, mais doit être également conçue comme résultant de la relation de ce signe avec d’autres signes.

5- **La sémiologie/sémiotique**

D’après DUBOIS « La ***sémiologie*** est nee d’un projet de F. de Saussure. Son objet est l’étude de la vie des signes au sein de la vie sociale : elle s’intègre à la psychologie comme branche de la psychologie sociale. En ce cas, la linguistique n'est qu'une branche de la sémiologie.

Le paradoxe souligne par F. de Saussure est que. Simple branche de la sémiologie, la linguistique est nécessaire à la sémiologie pour poser convenablement le problème du signe. En particulier, une étude du signe antérieure à la fondation d'une linguistique échoue par son incapacité à distinguer dans les systèmes sémiologiques ce qui est spécifique du système et ce qui est du a la langue. F. de Saussure insiste donc sur le caractère essentiellement sémiologique du problème linguistique : “Si l'on veut découvrir la véritable nature de la langue, il faut la prendre d’abord dans ce qu’elle a de commun avec tous les autres systèmes du même ordre ; et des facteurs linguistiques qui apparaissent comme très importants au premier abord (par exemple le jeu de l’appareil vocal) ne doivent être considérés qu’en seconde ligne s’ils ne servent qu'a distinguer la langue des autres systèmes.”

La ***sémiotique***reprend le projet de sémiologie de F. de Saussure et s’assigne pour objet l’étude de la vie des signes au sein de la vie sociale.

À la différence cependant de la sémiologie issue de l'enseignement de F. De Saussure, elle refuse de privilégier le langage et la société. La sémiotique veut être une théorie générale des modes de signifier.

Le terme de *sémiotique,* dans son emploi moderne, est d’abord utilisé par Ch. S. Peirce. La sémiotique qu’il envisage est une doctrine des signes : quels doivent être les caractères des signes utilisent par l’intelligence humaine

dans sa démarche scientifique ? Pour les sémioticiens modernes (A. Greimas, J. Kristeva), la sémiologie de Peirce a pour défaut de se préoccuper, avec le signe, d’un produit de type secondaire, que ce produit revête la forme d'une valeur (le ticket, le chèque, la mode) ou d’une rhétorique (l'« expression » d'un sentiment, la « littérature»).  
**6- La stylistique :**

Ch. Bally définit ainsi la ***stylistique :*** « Étude des faits d’expression du langage organise du point de vue de leur contenu affectif, c’est-a-dire l’expression des faits de la sensibilité par le langage et l’action des faits de langage sur la sensibilité. » La ***stylistique,*** branche de la linguistique, consiste donc en un inventaire des potentialités stylistiques de la langue (« effets de style ») au sens saussurien, et non dans l'étude du style de tel auteur, qui est un « emploi volontaire et conscient de ces valeurs»

Cette définition rattache le style a la sensibilité, qui est ainsi définie : « Le sentiment est une déformation dont la nature de notre moi est la cause », ainsi la métaphore existe parce que nous pouvons rendre l’esprit ≪ dupe de l'association de deux représentations». C'est aussi sur une semblable analyse de la « nature de notre moi » que se fondait la rhétorique, art de persuader en faisant appel à la sensibilité, passe de la tribune à la littérature écrite. Quant à la limitation de la stylistique au domaine de la langue, G. Guillaume la réfute ainsi : « Ce n'est pas le langage qui est intelligent, mais l’utilisation qu'on en fait.»

2. La ***stylistique*** est plus souvent l'étude scientifique du style des oeuvres littéraires.

**7- la pragmatique :**

La **pragmatique** est une branche de la [linguistique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Linguistique) qui s'intéresse aux éléments du [langage](https://fr.wikipedia.org/wiki/Langage) dont la signification ne peut être comprise qu'en connaissant le contexte de leur emploi. Cet objectif est l'un des buts des études visant à mettre en évidence la cohérence propre du [langage naturel](https://fr.wikipedia.org/wiki/Langage_naturel). Elle est définie par Jean DUBOIS dans son dictionnaire linguistique comme suit :

« ***Sous le nom de pragmatique, on regroupe des orientations très diverses. À l’origine, elle a concerné les caractéristiques de l’utilisation du langage (motivations psychologiques des locuteurs, réactions des interlocuteurs, types socialisés de discours, objet du discours, etc.) par opposition à l’aspect syntaxique et sémantique. Ensuite avec l’étude des actes de langage et des performatifs par J.L. Austin, la pragmatique s’est étendue aux modalités d’assertion, à l’énonciation et au discours pour englober les conditions de vérités et l’analyse conversationnelle. »***